

N'est-ce pas l'attitude du chrétien qui sollicite du Père très bon le pain quotidien de l'Eucharistie et qui ne se dispose pas selon son pouvoir, à aller le prendre honorablement au banquet de la communion dressé tous les matins ? C'est nier, en fait, ce que l'on affirme de bouche, la quotidienneté du festin eucharistique.

Comment, vous dites tous les jours : Mon Dieu, donnez-moi aujourd'hui votre chair à manger, et vous portez dans votre cœur de misérables passions que vous ne voulez pas faire cesser ; vous êtes décidé de commettre encore le péché, de vous livrer à tous les entraînements de votre nature corrompue sans lutter généreusement ; votre cœur appartient au démon de l'impureté, de l'ivrognerie, de l'avarice, de la haine du prochain, et vous osez dire à Dieu : Mon Dieu, je désire vous recevoir personnellement aujourd'hui dans mon cœur, avec votre divinité et votre humanité... Mais non, taisez-vous. Le démon est roi de votre cœur, et vous désirez y faire descendre Jésus pour le faire asseoir à côté du démon... Encore une fois, taisez-vous, ne dites pas : Donnez-nous aujourd'hui notre pain quotidien... je me trompe. Je ne dois pas vous demander de vous taire ; récitez encore la prière que Jésus lui-même nous a enseignée et que vous avez apprise à réciter sur les genoux de votre bonne mère. Priez encore, mais je vous en conjure, changez les sentiments de votre cœur. Convertissez-vous, chassez le démon, cessez d'être esclaves de vos passions et dites encore, dites toujours : Mon Dieu, je désire aujourd'hui manger votre chair qui purifiera la mienne de ses souillures.— (à suivre.)

A. CAMIRAND, *ptre.*

QUESTIONS DE SCIENCE ECCLÉSIASTIQUE

NOUVEAU CODE DE DROIT CANONIQUE ET THEOLOGIE MORALE

ARTICLE XII

Traité du Sacrement de Mariage. (Suite)

Empêchements dirimants. — A) Le Code résume très nettement, sans y rien changer, tout ce qu'enseignent communément les auteurs au sujet des empêchements suivants.